

# Tchéchénie: Retour de citoyens russes et obligation de servir

## Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Urs Rybi

Weyermannsstrasse 10  
Postfach 8154  
CH-3001 Bern

Für Paketpost:  
Weyermannsstrasse 10  
CH-3008 Bern

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

**Berne, 11 août 2009**

PC-Konto  
30-16741-4  
Spendenkonto  
PC 30-1085-7



# 1 Introduction

Sur la base de la demande du 30 avril 2009, nous résumons le cas comme suit:

Les requérants et leur fils (né en 1989) disent être nés à Grosny, où ils ont vécu jusqu'à leur fuite en 2003. La famille n'aurait pas la nationalité tchétchène mais russe. A ce titre, elle s'est retrouvée durant les deux guerres de Tchétchénie entre les deux fronts et aurait été soumise à des répressions. Les Tchétchènes les considéraient comme russes et les Russes comme tchétchènes. Le père a été arrêté à nouveau dans le cadre d'actions de nettoyage ethnique. Contrairement à la première arrestation, où son épouse aurait réussi à le faire libérer rapidement en payant une caution, il est resté plusieurs jours en prison en novembre 2002. Son fils alors âgé de 13 ans a été emprisonné avec lui et séparé de son père. Le père a été emprisonné dans une fosse entourée de barbelés et maltraité pendant les interrogatoires par des gens portant des uniformes sans épaulettes (coups, station debout prolongée). Les parents ont perdu un parent lors de la première guerre de Tchétchénie. N'ayant pas réussi à se mettre en lieu sûr en Russie, ils se décidèrent à fuir en Allemagne en janvier 2003.

Les questions suivantes sont posées:

1a.) Quelle est la probabilité dans le droit de la Fédération de Russie pour le fils d'être poursuivi pour s'être soustrait à ses obligations militaires:

- si à 18 ans, l'âge de l'appel sous les drapeaux, il ne s'est pas présenté pour sa conscription, et/ou son conseil de révision et/ou son entrée au service militaire,
- si après un éventuel retour dans la Fédération de Russie, il ne se soumet pas à ses obligations militaires?

b.) Quelles seraient les conséquences pénales pour le fils dans ces deux cas?

c.) Dans le droit de la Fédération de Russie, les parents peuvent-ils être poursuivis pour «aide à la soustraction aux obligations militaires», ayant retenu leur fils à l'étranger avant son entrée au service (à l'âge de 13 ans)?

Si oui, quelle est la probabilité de l'engagement de poursuites pénales après leur retour dans la Fédération de Russie et à quelle peine les parents doivent-ils s'attendre?

2.) A quel traitement et à quelles conditions de détention la famille doit-elle s'attendre si elle est condamnée à purger une peine?

Quel est le nombre d'agressions (en particulier les mauvais traitements de prisonniers) commises dans les établissements pénitentiaires décrites dans les éléments de preuve habituels (voir le rapport de situation du ministère de l'Intérieur de la Fédération de Russie du 22 novembre 2008, p. 22 ss.)?

3.) Quelle est la probabilité si le fils se soustrait à ses obligations militaires à son retour dans la Fédération de Russie d'être soumis aux sévices décrits dans le rapport de situation du ministère des Affaires extérieures du 22 novembre 2008 (p. 11 s.)?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en Russie et plus particulièrement en Tchétchénie depuis plusieurs années.<sup>1</sup> Les informations qui nous ont été transmises par des spécialistes (notamment une spécialiste russe des droits de l'homme<sup>2</sup>) ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus:

## 2 Informations générales sur le service militaire

Les citoyens russes sont tenus d'effectuer leur service militaire entre l'âge de 18 et 27 ans (art. 22 de la loi fédérale sur l'obligation de servir et le service militaire)<sup>3</sup>. Le recrutement de Tchétchènes a repris ces dernières années, en premier lieu pour une affectation en Tchétchénie.<sup>4</sup> Nous ignorons si des personnes de nationalité russe sont traitées comme les Russes dans d'autres régions ou comme des Tchétchènes de souche.

La durée de service a été ramenée de deux à un an en 2007/2008. La grande majorité des recrues essaie de se soustraire au service militaire en ne se présentant pas à la convocation ou en la différant. D'après Sergei Ivanov, ministre russe de la Défense de l'époque, en 2005, 90,9 pour cent de tous les appelés ont échappé à leur service militaire à court ou à long terme.<sup>5</sup> Ce qui fit écrire au «Guardian»: «Only the poor serve.»<sup>6</sup>

Le service civil de remplacement qui existe en Russie depuis 2004, qui est critiqué par les organisations des droits de l'homme pour ses divers aspects, est peu connu. Le pays compte à l'heure actuelle quelque 1200 objecteurs de conscience. Une demande en ce sens doit être déposée six mois avant l'appel sous les drapeaux.<sup>7</sup>

<sup>1</sup> [www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/europe/russie](http://www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/europe/russie),  
[www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/europe/tchetchenie](http://www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine/europe/tchetchenie).

<sup>2</sup> Notre personne de contact, qui a la nationalité russe, s'occupe depuis de nombreuses années du conflit tchétchène. Elle travaille aussi depuis de nombreuses années pour «Memorial», une organisation des droits de l'homme russe réputée et se rend régulièrement à Grozny. Memorial a cessé son activité en Tchétchénie après l'enlèvement et l'assassinat de sa consœur Natalja Estemirowa, la directrice du bureau de Memorial, à Grozny le 15 juillet 2008.

<sup>3</sup> Soldier Mothers of Saint-Petersburg (sans date). Defending Conscript's Rights. Traduction en anglais des dispositions légales applicables.

<sup>4</sup> Jamestown Foundation (2007). Chechen and Dagestani Mothers Want Sons to Serve at Home. North Caucasus Analysis Volume: 8 Issue: 15. ACCORD (2007). Réponse à une demande de renseignements du 13 décembre 2007: les Tchétchènes, le service militaire et la conscription.

<sup>5</sup> Sergei Ivanov: It's not a problem that I don't know how a Howitzer works, Izvestia, 29 mars 2006, p. 1, 4, Nadezhda Ivanitskaya.

<sup>6</sup> Young, patriotic and bullied to death, The Guardian, 28 juillet 2005.

<sup>7</sup> Clasen, Bernhard (2009). Situation russischer Kriegsdienstverweigerer, in Connection e.V. Machtproben im Kaukasus.

## 3 Retour et service militaire

### 3.1 Remarque préliminaire sur le retour en Tchétchénie

D'après Svetlana Gannuschkina, présidente du réseau «Migration et droits de l'homme» de l'ONG russe «Memorial», les réfugiés de retour d'origine tchétchène forment un groupe particulièrement vulnérable.<sup>8</sup>

### 3.2 Conséquences pour le fils (question 1a.+b.)

Nous n'avons pas trouvé d'informations ni d'exemples de cas sur la question de savoir si le fils est *passible de poursuites* en raison de son absence à l'étranger pendant la période habituelle d'enrôlement. Même s'il était hors du pays bien avant sa période de conscription.

Les informations dont nous disposons indiquent que l'obligation de servir est maintenue pour les *hommes de retour* en âge de faire leur service militaire et qu'ils sont aussitôt appelés sous les drapeaux. Ceux qui ne répondent pas à cet appel *encourent des poursuites*.

En 2001, l'Office fédéral des migrations (ODM, anciennement ODR) a précisé que l'obligation de servir s'appliquait aussi aux citoyens russes en séjour à l'étranger.<sup>9</sup> D'autres sources nous ont affirmé que suite à la suppression de divers motifs d'exemption du service militaire, la direction de l'armée russe cherchait à durcir la réglementation relative aux citoyens russes à l'étranger.<sup>10</sup>

<sup>8</sup> «Un homme de retour éveille immédiatement des soupçons, et ce pour diverses raisons. On sait qu'il a été longtemps absent. Mais comme on ignore où et pourquoi il a séjourné à l'étranger, on le soupçonne d'appartenir aux insurgés. Et comme on sait aussi que les personnes qui peuvent se rendre à l'étranger en ont les moyens, les personnes de retour sont très rapidement victimes de tentatives d'extorsion. (...) [exemples de cas] Pour tout le monde, vivre en Tchétchénie est dangereux. Mais plus dangereux encore pour les personnes de retour, qui risquent des poursuites, la torture ou une condamnation sur la base de preuves falsifiées.»

Gannuschkina, Svetlana (2006). Tschetschenische Flüchtlinge und die Qualifikationsrichtlinie der EU: Séminaire pour les juges administratifs du 25 novembre 2006.

<sup>9</sup> «Les citoyens russes sont tenus de servir indépendamment de leur lieu de résidence. Cette obligation étant valable aussi en cas de résidence à l'étranger, ils peuvent donc être appelés sous les drapeaux. (...) Mais la convocation des conscrits résidant à l'étranger est soumise à des restrictions (existence d'une convention bilatérale/multilatérale, législation du pays-hôte, connaissance du type de séjour, etc.). Les réservistes vivant à l'étranger qui ont déjà effectué leur service militaire ne sont plus, à quelques exceptions près, rappelés sous les drapeaux.»

Office fédéral des réfugiés OFR (2001). Focus Russland: Wehrdienst, Desertion. Note de bas de page 5.

<sup>10</sup> «Quelque 7.000 Russes en âge de servir se trouvent actuellement à l'étranger. A leur départ de Russie, ils ne sont plus tenus de se faire rayer sur les listes du bureau de recrutement de leur district. Mais le ministère de la Défense essaie de changer cela. Les Russes qui étudient ou travaillent à l'étranger étaient quasiment dispensés du service militaire par la réglementation existante, s'est plaint le lieutenant-général Wladimir Konstantinow, responsable de la conscription dans l'état-major russe. Le ministère de la Défense fait tout en son pouvoir pour supprimer ce 'malentendu' de la législation, précise M. Konstantinow.»

Russlands Generäle suchen Wehrpflichtige im Ausland, RUFO, 18 avril 2009.

D'après les renseignements fournis par une experte d'une ONG spécialisée dans les questions de service militaire «Les mères de soldats de Saint-Pétersbourg», le scénario suivant est probable en cas de retour de la famille<sup>11</sup>:

L'arrivée du fils sera enregistrée à l'aéroport, où se trouvent des listes de tous les hommes essayant de se soustraire au service militaire. S'il revient pendant une phase de recrutement (la prochaine aura lieu en octobre 2009), il pourrait être appelé immédiatement. S'il arrive entre l'enrôlement d'automne et de printemps, il est probable qu'il recevra sa convocation à l'adresse de son domicile. **La probabilité qu'il soit appelé sous les drapeaux est très forte.** Notre personne de contact précise que les récentes conscriptions se sont déroulées avec la plus grande rigueur et ont donné lieu à des violations massives des droits de l'homme.

Les jeunes hommes reçoivent tout d'abord une convocation du conseil de révision local (draft board). D'après la loi, cette convocation doit être remise en mains propres et signée par le conscrit. Si le destinataire ne donne pas suite à la convocation il sera poursuivi. A cette fin, de nombreux contrôles sont organisés dans les grandes villes pour repérer les jeunes gens essayant d'échapper à la remise de la convocation, qui sont parfois incorporés sur le champ sans en avertir leurs proches.<sup>12</sup>

Le fils des requérants se rend coupable d'un délit s'il ne répond pas à sa convocation. Ce point est confirmé par l'experte du Comité des mères de soldats. Elle cite deux conséquences possibles: en cas d'arrestation, il sera soit enrôlé de force soit poursuivi en droit pénal et encourt alors une peine de prison.<sup>13</sup> D'après le code pénal russe, la peine peut aller d'une amende représentant jusqu'à 18 mois de salaire à une peine d'emprisonnement de 2 ans au maximum.<sup>14</sup>

### 3.3 Conséquences pour les parents (question 1c.)

Notre personne de contact affirme que par leur fuite les parents ne se sont pas rendus coupables d'un délit en rapport avec l'obligation de servir de leur fils. Selon elle, un délit n'est constitué que si l'aide active à se soustraire à ses obligations militaires a lieu *après* la conscription. Emmener son fils à l'étranger avant l'âge de la conscription n'est pas un délit.

### 3.4 Conditions de détention (question 2)

Il existe cinq types d'établissements pénitentiaires en Russie<sup>15</sup>:

1. les centres de rétention temporaire de la Police

---

<sup>11</sup> Ces explications ont été fournies à notre personne de contact qui nous les a rapportées par e-mail le 31 juillet 2009.

<sup>12</sup> HRW (2002). *Conscription Through Detention In Russia's Armed Forces*. En particulier le paragraphe avec les notes de bas de page 13 et 14.

<sup>13</sup> Ces explications ont été fournies à notre personne de contact qui nous les a rapportées par e-mail le 26 juillet 2009.

<sup>14</sup> ACCORD (2007). Réponse à une question posée le 12 juin 2007: est-ce que le fait de quitter le pays après la conscription est considéré comme une désertion?

<sup>15</sup> U.S. Department of State USDOS (2009). *2008 Human Rights Report: Russia*.

2. les maisons d'arrêt (SIZO)
3. les établissements de rééducation par le travail (ITK)
4. les prisons pour les personnes qui contreviennent aux règles des ITK
5. les établissements d'éducation et de formation pour les jeunes (VTK)

Notre personne de contact explique que le centre des droits de l'homme Memorial reçoit presque quotidiennement des plaintes pour mauvais traitements et tortures dans les prisons. Les récits de coups et de torture provenant de pratiquement tous les coins de la Fédération de Russie sont monnaie courante.

Dans un récent rapport de Memorial, Swetlana Gannuschkina attire l'attention sur les dangers particuliers encourus par les Tchétchènes:

*«Dans ce contexte, une peine d'emprisonnement constitue un risque réel pour la vie et la santé d'un groupe particulier de prisonniers: les Tchétchènes incarcérés.»*<sup>16</sup>

Nous ne disposons pas d'informations, et en particulier d'exemples de cas, sur un traitement différent des *citoyens russes d'origine tchétchène*.

Le U.S. Department of State décrit les conditions de détention en 2008 comme étant «extrêmement dures et mettant souvent la vie des prisonniers en danger»<sup>17</sup>. Les prisonniers sont victimes non seulement de la violence des codétenus mais aussi des gardiens. Les conditions sont particulièrement difficiles au poste de police et à la maison d'arrêt. Pour la seule année 2005, Amnesty International a signalé 114 cas présumés de torture (11 régions, hormis le Nord-Caucase).<sup>18</sup> Une étude de l'organisation britannique Medical Foundation for the Care of Victims of Torture répertorie les différentes méthodes de torture.<sup>19</sup> L'accès des avocats, des ONG et du public est de plus en plus limité.

D'après un rapport publié cette année par Amnesty International, les Tchétchènes sont particulièrement touchés par des violations des droits de l'homme dans les centres de rétention tant officiels qu'officieux.<sup>20</sup> Notre personne de contact nous a affirmé que les conditions sont souvent rendues intolérables pour les prisonniers du Nord-Caucase, indépendamment de leur nationalité.

---

<sup>16</sup> Centre des droits de l'homme «Memorial» (2009). Les habitants tchétchènes dans la Fédération de Russie: octobre 2007–avril 2009.

<sup>17</sup> Voir note de bas de page 15.

<sup>18</sup> Amnesty International (2006). Russian Federation: Torture and forced «confessions» in detention.

<sup>19</sup> Granville-Chapman, Charlotte. Medical foundation for the care of victims of torture (2004). Rape and other torture in the Chechnya conflict.

<sup>20</sup> Amnesty International (2009). Russian Federation: Rule without law: Human rights violations in the North Caucasus. 1<sup>er</sup> juillet 2009.

## 4 Mauvais traitements des recrues dans l'armée (*dedowschtschina*)

### 4.1 Définition

*Dedowschtschina* («la loi des grands-pères») désigne un système très répandu de contrôle social au sein de l'armée russe.<sup>21</sup> Les jeunes recrues y sont soumises par le recours massif à la violence à des menaces, des coups ou des viols qui ressemblent bien souvent à de la torture et à un traitement inhumain ou dégradant.<sup>22</sup> Les auteurs sont généralement les recrues les plus âgées, voire des supérieurs.

Les brimades subies par les jeunes recrues ont attiré l'attention de la communauté internationale ces dernières années. Comme le cas d'Andrej Sytschow fin 2005/début 2006<sup>23</sup>. Agé de 19 ans, ce jeune soldat fut maltraité par des camarades plus âgés. Pour lui sauver la vie, les médecins durent procéder à l'amputation des deux jambes et à l'ablation des organes génitaux.<sup>24</sup>

En 2007, dans le rapport final de sa dernière analyse de routine en Russie, le Comité de l'ONU contre la torture (CAT), l'organe de surveillance de la Convention contre la torture, se déclare inquiet de la tournure prise par la *dedowschtschina* et réclame l'application d'une politique de tolérance zéro, des mesures de prévention immédiates, des poursuites contre les auteurs et l'instauration d'un programme de réhabilitation.<sup>25</sup>

### 4.2 Etendue (question 3)

D'après notre personne de contact chez Memorial, chaque année la *dedowschtschina* se traduit par des centaines de handicaps physiques et des milliers de troubles psychiques et des dizaines de suicides, de meurtres et autres décès lui sont imputables. Chaque année, des centaines de recrues fuient l'armée et sont poursuivies en justice au lieu d'être protégées.

Ces estimations sont confirmées par Human Rights Watch dans son rapport de 2004 sur la *dedowschtschina*.<sup>26</sup>

<sup>21</sup> Le sociologue russe Sergei Belanovsky, qui s'est prononcé dès 1990 sur le problème de la *dedowschtschina*, l'explique par le fait que les soldats plus âgés veulent défendre leur statut, ce qui est devenu un moyen très pratique et efficace pour maintenir la discipline dans les prisons. A Parallel Army, Rossiiskaya Gazeta, No. 20, 20 février 2006.

<sup>22</sup> Human Rights Watch HRW (2004). THE WRONGS OF PASSAGE: Inhuman and Degrading Treatment of New Recruits in the Russian Armed Forces. P. 29 s. Le Comité des mères de soldats utilise en connaissance de cause le mot de *torture*, pour éviter une banalisation du phénomène.

<sup>23</sup> Kosichkina, Mavra (2006). A private tragedy and high politics: the case of Andrei Sychev, Press Patrol WPS Agency, 10 février 2006.

<sup>24</sup> Die Herrschaft der grausamen Grossväter, Süddeutsche Zeitung, 11 novembre 2008.

<sup>25</sup> CAT (2007). Consideration of Reports Submitted by States Parties Under Article 19 of the Convention: Conclusions and recommendations of the Committee against Torture: RUSSIAN FEDERATION. P. 4 s.

<sup>26</sup> «Dozens of conscripts are killed every year as a result of these abuses, and thousands sustain serious – and often permanent – damage to their physical and mental health. Hundreds commit or attempt suicide and thousands run away from their units.»  
Human Rights Watch HRW (2004). THE WRONGS OF PASSAGE: Inhuman and Degrading Treat-

Il n'existe pas de chiffres officiels sur la *dedowschtschina*. Seules sont publiées régulièrement des statistiques sur les décès en dehors des champs de bataille et des suicides. Les chiffres du U.S. Department of State et des médias sont contradictoires<sup>27</sup>. En se fondant sur ces sources secondaires, on peut néanmoins affirmer que chaque année 500 soldats sont tués en dehors des combats, dont près de 260 par suicide. La *dedowschtschina* serait la principale cause des suicides.<sup>28</sup> D'après le procureur en chef de l'Armée, Sergei Fridinsky, en 2007 près de la moitié des suicides concernait des soldats de métier qui, contrairement aux jeunes recrues, ne sont pas considérés comme un groupe à risque.<sup>29</sup> Ce chiffre officiel permet d'imputer de plusieurs dizaines à quelques centaines de victimes à la *dedowschtschina*.

Le Comité des mères de soldats de Saint-Pétersbourg considère que les chiffres officiels sont de trois à quatre fois inférieurs à la réalité et estime de 2 à 3000 le nombre total de morts en dehors des champs de bataille. Il y aurait en outre 50'000 blessés.<sup>30</sup> Les estimations étaient encore plus élevées pour les années 90.<sup>31</sup> En 2008, selon le Comité, près de 10'000 plaintes auraient été déposées pour *dedowschtschina*.<sup>32</sup>

Pour permettre une évaluation du risque, ces chiffres doivent être mis en parallèle avec le nombre annuel de recrues, qui ces dernières années s'élèverait entre 130 et 450'000.<sup>33</sup>

D'après l'enquête réalisée en 2006 par la Public Opinion Foundation russe<sup>34</sup>, la *dedowschtschina* est plus répandue qu'on ne le pensait<sup>35</sup>:

- **58 pour cent** des hommes qui ont fait leur service militaire disent avoir subi des sévices. **Et 5 sur 6 dans le groupe d'âge des 18–35 ans.**

---

ment of New Recruits in the Russian Armed Forces. P. 2.

<sup>27</sup> Chiffres officiels des victimes: morts en dehors des combats: 2008: 471 (BBC), 427 (USDOS); 2007: 450 (NZZ, voir note de bas de page 38), 417 (USDOS); 2006: env. 800 (Deutschlandfunk). Suicides: 2008: 231 (BBC), 121 (USDOS); 2007: 341 (BBC), 208 (USDOS); 2006: ca. 400 (BBC). Décès avérés par *dedowschtschina*, manque de soins, entre autres: 2008: 26 (BBC), 2007: 17–20 (USDOS); 2008: 27–33 (USDOS). Victimes de hazing: 2007 January–March: 944 (USDOS), 2006: 1245 (USDOS).

<sup>28</sup> Description d'un destin individuel exemplaire, voir: Young, patriotic and bullied to death, The Guardian, 28 juillet 2005. Voir aussi: Russia army suicides cause alarm, BBC News, 29 mai 2009.

<sup>29</sup> Bullying blamed for high level of suicides in Russian army, The Independent, 30 avril 2008.

<sup>30</sup> Angst vor der Einberufung, Deutschlandfunk, 1<sup>er</sup> octobre 2008. 2500–3000 Tote nennt auch die Menschenrechtsaktivistin Ljudmilla Wachnina in: Clasen, Bernhard (2009). Russland: Soldaten werden zur Unterschrift gezwungen, in Connection e.V. Machtproben im Kaukasus.

<sup>31</sup> Vanderheeren, Hendrik (2003). Methods of «the Soldiers' Mothers of St-Petersburg» in Conflict Resolution. P. 13.

<sup>32</sup> U.S. Department of State USDOS (2009). 2008 Human Rights Report: Russia.

<sup>33</sup> Planned enlistments: 2003: 400'000 (Vanderheeren 2003). 2007: 132'300 (The Moscow News, 4 octobre 2007), 2008: 319'000 (NZZ, voir note de bas de page 38). 2009: 453'000 (RIA Nowosti, 21 juillet 2009).

<sup>34</sup> Enquête d'opinion de février 2006 (voir ci-dessous). Les médias russes et internationaux ont commencé à s'intéresser au cas Sytschow en janvier 2006.

<sup>35</sup> «Interviews réalisées dans tout le pays du 4–5.2.06 [parfois indiqué par erreur en 2005] dans 100 localités de 44 régions auprès de 1500 personnes. Enquête additionnelle auprès de 600 personnes vivant à Moscou. Pourcentage d'erreurs maximal 3,6 %.» Public Opinion Foundation (2006). Survey «Problems in the Russian Army: Hazing», 9 février 2006. Voir aussi: Forschungsstelle Osteuropa (2006). Russlandanalysen Nr. 91.

- 79 pour cent en 2006 (78 pour cent en 2002) estiment que les sévices sont une pratique largement répandue dans l'armée russe.

L'USDOS cite des chiffres comparables en se référant à un rapport du Conseil de l'Europe de 2006: 50 à 80 pour cent des recrues auraient été soumis à des violences physiques et psychiques.<sup>36</sup>

Notre personne de contact chez Memorial souligne que dans le cas présent, le *service militaire retardé et l'origine tchétchène* **sont des facteurs de risque additionnels. Une recrue avec un tel profil a un risque accru d'être confronté dans l'armée à la violence et à un traitement cruel et dégradant. Les mauvais traitements sont quasiment assurés.**<sup>37</sup>

### 4.3 Développements actuels

Depuis début 2009 il n'existe plus que des cours de recrues d'un an.<sup>38</sup> Ce qui élimine du même coup les bourreaux potentiels que constituent les recrues de deuxième année. Certaines organisations des droits de l'homme russes jugent toutefois ce changement controversé et ne voient une solution effective au problème que dans la création d'une armée de métier.<sup>39</sup>

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Russie et la Tchétchénie et d'autres pays d'origine des réfugiés sous [www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine](http://www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origine).

La Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter](http://www.fluechtlingshilfe.ch/actualite/newsletter).

<sup>36</sup> U.S. Department of State USDOS (2008). Human Rights Report 2007: Russia.

<sup>37</sup> «*There is a very high risk (almost 100% certainty) that he will face violence and cruel and degrading treatment in the army. Those who abstain from the service and find themselves in the army later than expected, those who originate from the North Caucasus, regardless of nationality almost always become object of violence inflicted by peers and officers.*»  
E-mail envoyé par notre personne de contact le 31 juillet 2009.

<sup>38</sup> Halbherzige Reformen verschlechtern das Los der russischen Rekruten, Neue Zürcher Zeitung NZZ, 25 novembre 2008. P. 7.

<sup>39</sup> Die Herrschaft der grausamen Grossväter, Süddeutsche Zeitung, 11 novembre 2008.  
Angst vor der Einberufung, Deutschlandfunk, 1<sup>er</sup> octobre 2008.